

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE

N° DEL 2023 - 19

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2023

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice :	14	Pour :	13
Présents :	12	Contre :	0
Représenté :	1	Abstention :	0
Suffrages exprimés :	13		

PRESENTS: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Sandrine LOMBARD-DONNET, Bertrand MARIN-LAMELLET (à partir de 19 H 25), Adjoints, Gaspard CHATELLARD, Jean-Pierre SOCQUET, Catherine CABROL, Céline GACHET, Jérémie MARIN, Pascal BRONDEX, Marie-Laure GAÏDDON, Muriel MORAND.

EXCUSES : Madame Catherine MONGET (pouvoir à Monsieur Gaspard CHATELLARD), Monsieur Bertrand MARIN-LAMELLET (jusqu'à 19 H 25).

ABSENTE : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Madame Marie-Laure GAÏDDON a été élue secrétaire de séance.

PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – ANNEE 2023 :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à mettre à jour le tableau des effectifs communaux.

Le **Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1°) **MET A JOUR** le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Filière administrative :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES DU CADRE	NOMBRE D'EMPLOIS
Attaché territorial	Attaché	1
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1
	Adjoint administratif	1

1) Filière technique :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES DU CADRE	NOMBRE D'EMPLOIS
Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	2
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1
	Adjoint technique	1
	Adjoint technique à mi-temps	1

2°) **CHARGE** son Maire de l'exécution de cette décision, lui donnant tout pouvoir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures.
Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 15 mars 2023

Le Maire,


Stéphane ALLARD.
**La secrétaire de séance,**


Marie-Laure GAIDDON.

Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le

20 MARS 2023

Publié électroniquement le 20 MARS 2023